

3 ex dans 2. sur a la mairie le 1-52

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

ARRONDISSEMENT
de **Rochefort**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON
de **Royan**

Séance du **21 Décembre 1951** 19

OBJET :
**Aménagement de
l'hôpital Malakoff
Buanderie**

L'an mil neuf cent ~~cinquante deux~~ le **21** du mois
d **Décembre**, le Conseil Municipal de **Royan**
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. **Regasani, Maire**, en session }
ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le **16 Décembre** 19 **51**

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :
5 1114

Etaient présents : MM. **Regasani, Veysière, Rocheteaux,
Prugnaud, Chamboulan, Melle Rilovsky, M. Baudet, Bouchet,
Bujard, Coumil, Domesq, Dufour, Gaillaud, Main, Pérau
deau, Seugnet.**

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Représentés : M. **Chaseaud** par M. **Bujard**
Absents : MM. **M. Pouget** par M. **Coumil**
M. Moulinas par M. **Seugnet**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. **Bujard**, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

1° - M. le Maire accompagné de M. Basalo, Architecte
s'est rendu à Paris pour examiner divers types d'appareils
susceptibles d'équiper la buanderie de l'hôpital Malakoff.

Il a choisi les appareils des établissements Chauveau dont le siège est à Paris, 129 Bd de Picpus, 17°)

Les Etablissements Chauveau proposent de livrer et
d'installer, en ordre de marche :

- 1/ une thermo laveuse totex, n° 3 avec son réservoir
- 2/ une essoreuse centrifuge
- 3/ Une machine à repasser

pour le prix total et forfaitaire de **1.037.236 frs**

Le Conseil accepte le marché qui lui est soumis et décide d'imputer la dépense à l'article 1 du chap. XXXIII
DU BUDGET 1951

10831 - M. MASSON & REHAUD - LA ROCHE-VALENTIN

APPRUVE
La Rochelle, le 10 Janv. 1952
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Husson

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
la cause qui les a empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).

N'ont pas signé : MM.

Pour extrait conforme :
Le Maire,



POUR COPIE CONFORME
le 12 Janvier 1951
Le Maire,

H. H. H.

EQUIPEMENT DE LA BLANCHISERIE

MARCHÉ de GRÉ à GRÉ

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de ROYAN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 1914-1918
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du

ET : L'entreprise CHAUVEAU Frères et Compagnie, Ingénieurs-constructeurs, 17 Boulevard Picpus PARIS (XII^e)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - L'entreprise CHAUVEAU Frères, s'engage à fournir et à installer, pour équipement de la Blanchisserie de l'Hôpital Malakoff, le matériel suivant :

a) THERMO LAVOISE COTEX N° 3 à double enveloppe en tôle d'acier galvanisé; foyer charbon-bois, tonneau laveur en cuivre, diam. 0.70 x 0.70, contenance 20 Kgs de linge sec. Commande directe électrique, moteur triphasé, courroies trapèze et commutateur électro automatique d'inversion de marche.
Vannes d'eau chaude et froide
Vidange à levier et clapet caoutchouc
Niveau d'Eau
RESERVOIR d'eau chaude en tôle galvanisée avec bêche et robinet flotteur

PRIX 390.000frs

(trois cent quatre vingt dix mille frs)

b) ESSOREUSE CENTRIFUGE type toupie, panier en cuivre diam. 0.50 à commande directe électrique, moteur triphasé, à démarrage automatique poulie et courroie, pivot monté sur roulement à billes, frein à pédale pour l'arrêt du panier

PRIX 195.000 frs

(cent quatre vingt quinze mille frs)

c) MACHINE A REPASSER à un seul rouleau diam. 133 x long. 1 m. 50, cuvette en fonte rabotée et polie, chauffée par résistances électriques, dispositif à contre-poids pour le relevage du rouleau, tables d'enga-

gement et dégagement en bois verni;
 garniture en molleton du rouleau;
 commande directe moteur triphasé; courroie,
 enrouleur de courroie.
Dispositif d'aspiration des huiles; rouleau
perforé, tuyauterie d'aspiration et de
refoulement limitée à la pièce
 ELECTRO-VENTILATEUR PRIX 385.000frs

(trois cent quatre vingt cinq mille frs) -----

TOTAL 970.000 frs

ARTICLE 2 - Prix forfaitaire - Au prix d'achat s'ajoutent :

Taxe 1,88 %	18.236 -
Emballage du matériel.....	10.000 -
Transport	19.000 -
Frais de montage	20.000 -

 1.037.236 francs

Soit un prix net et forfaitaire pour les appareils rendus à ROYAN et en ordre de marche de UN MILLION TRENTE SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE SIX FRs. (1.037.236 frs)

ARTICLE 3 - Ne sont pas compris dans le montant du présent marché, les frais d'installation des tuyauteries d'eau, de funde, cambrisation électrique et branchement des moteurs .

ARTICLE 4 - Délais - Ces machines devront être installées pour le 15 avril 1952 au plus tard .

ARTICLE 5 - Modalités de paiement - Le paiement sera effectué en une seule fois, dans un délai maximum d'un mois après la constatation du bon fonctionnement des appareils fournis, par virement au Compte chèque Postal des Etablissements CHAUVÉAU Frères et Cie N° 488 -88 PARIS

ARTICLE 6 - Garantie - Le matériel livré est garanti contre tous vices de fabrication pendant un délai de six mois, à compter du jour de sa mise en service . Cette garantie ne s'étend pas à l'usure normale des pièces, ni aux accidents pouvant provenir d'une conduite et d'un entretien défectueux . Pendant ce délai de six mois, les Etablissements CHAUVÉAU s'engagent à remplacer dans leurs ateliers toute pièce reconnue défectueuse des chefs ci-dessus.

ARTICLE 7 - Enregistrement - Les droits d'enregistrement du présent marché sont à la charge du fournisseur .

ROYAN, le 13 décembre 1951

Le Fournisseur,

le Maire,



[Handwritten signature]

APPROUVE

La Rochelle, le 10 Janvier 1952

Pr le Préfet

Le Secrétaire Général:

Signé : Husson

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 12 Janvier 1952

Le Maire,



[Handwritten signature]